

## Réunion du Comité Syndical du 23 mars 2017

Convoqué le seize mars deux mille dix-sept, le Comité syndical s'est réuni le vingt-trois mars deux mille dix-sept à dix-huit heures pour sa quatre-vingtième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

### Quatre-vingtième Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT	Monsieur Roland GRENET
Madame Nadine ALAPETITE	Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ	Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jacques BARBECOT	Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur José BELDA	Monsieur Michel LACROIX
Madame Martine BELLEROSÉ	Monsieur Alain LAGRU
Madame Jacqueline BOLIS	Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Frédéric BONNICHON	Madame Marie-Pierre LORIN
Monsieur Éric BRUN	Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Pierre BUCHE	Madame Françoise NOUHEN
Madame Josette CAMUS (départ à 18h45)	Monsieur Bertrand PASCIO
Monsieur Gérard CHANSARD	Monsieur Alain PAULET
Monsieur Jean-Michel CHARLAT	Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Serge CHARLEMAGNE (départ à 19h27)	Monsieur Pierre PÉCOUL
Madame Cécile CHARREIRE	Monsieur Pascal PIGOT (départ à 19h00)
Monsieur Jacques CHEVALIER	Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Jean-Marie CLÉMENT	Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Jean-Paul CUZIN	Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Alain DEAT	Madame Catherine QUEINNEC
Monsieur Laurent DIAS	Madame Anne-Karine QUEMENER
Monsieur Gérard DUBOIS	Monsieur Thierry ROUX
Monsieur Yves FAFOURNOUX (départ à 19h15)	Monsieur Serge TOURET
Madame Chantal FAVRE-MOULIN (à partir de 19h15)	Monsieur Bruno VALLADIER
Madame Stéphanie FLORI-DUTOUR	Monsieur Guillaume VIMONT (à partir de 19h)
Monsieur Philippe GAILLARD	Monsieur René VINZIO
Madame Blandine GALLIOT	Monsieur Nicolas WEINMEISTER
Monsieur Roger GARDES	

### Avaient donné pouvoir :

Madame Emmanuelle BELETTE	à	Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Cyril CINEUX	à	Madame Martine BELLEROSE
Madame Marie-Jeanne RAYNAL	à	Monsieur Jacques CHEVALIER
Madame Josette CAMUS (à partir de 18h45)	à	Monsieur Bertrand PASCIUTO
Monsieur Pascal PIGOT (à partir de 19h00)	à	Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE	à	Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Gilles VOLDOIRE	à	Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Jacques LAMY	à	Monsieur Thierry ROUX
Monsieur Marc REGNOUX	à	Monsieur Alain PAULET
Monsieur Mohand HAMOUMOU	à	Monsieur Gérard DUBOIS

### Étaient excusés / absents :

Madame Pascale AMEIL	Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Jérôme AUSLENDER	Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Jacques BEAUJON	Monsieur Christian MÉLIS
Madame Emmanuelle BELETTE	Monsieur Alexandre PAGÈS
Monsieur Michel BEYSSI	Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Olivier BIANCHI	Monsieur Gérard PERRODIN
Monsieur Roland BLANCHET	Monsieur Hervé PRONONCE
Monsieur Éric BRUN	Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Cyril CINEUX	Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Philippe COULON	Monsieur François RUDEL
Monsieur Jean-Christian COURCHINOUX	Monsieur Christian SIMONET
Monsieur Joël DERRÉ	Madame Bernadette TROQUET
Madame Stéphanie DUBIEN	Madame Marie-José TROTE
Madame Martine FAUCHER	Madame Marie-Christine VALLENET
Madame Hélène FEDERSPIEL	Monsieur Alain VASSORT
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING	Monsieur Gérard VIALAT
Monsieur Mohand HAMOUMOU	Monsieur Gilles VOLDOIRE
Monsieur Jacques LAMY	

**Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.**

## **Budget primitif 2017**

Le Président expose :

### **Présentation brève et synthétique du budget primitif 2017 (article L.2313-1 du CGCT)**

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 2 février dernier a montré les contraintes qui pèsent sur les finances du PETR : suppression du contrat Auvergne + ; retard considérable, au niveau régional comme national, sur la mise en place des outils techniques, des procédures administratives, des moyens de gestion et d'animation du LEADER ; augmentation mécanique des dépenses de personnel (point d'indice des fonctionnaires, dispositif Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations).

Les projections financières, en l'état actuel des charges et produits connus, font apparaître un déséquilibre budgétaire prévisible à partir de 2019.

En conséquence, la Conférence des Présidents d'EPCI du Grand Clermont et le bureau ont proposé un recentrage des missions autour de 3 grandes priorités : la poursuite de la mise en œuvre du SCoT, la construction d'une voie verte le long de la rivière Allier, la problématique des transports dans une Métropole en archipel.

L'atteinte de ces objectifs conduira à se questionner sur la poursuite ou non des autres missions à partir d'un principe de subsidiarité.

La conférence des Présidents d'EPCI et le bureau ont par ailleurs réaffirmé leur souci que les agents du Grand Clermont dont les tâches pourraient être impactées par ces transferts se voient proposer en priorité un reclassement à un autre échelon territorial.

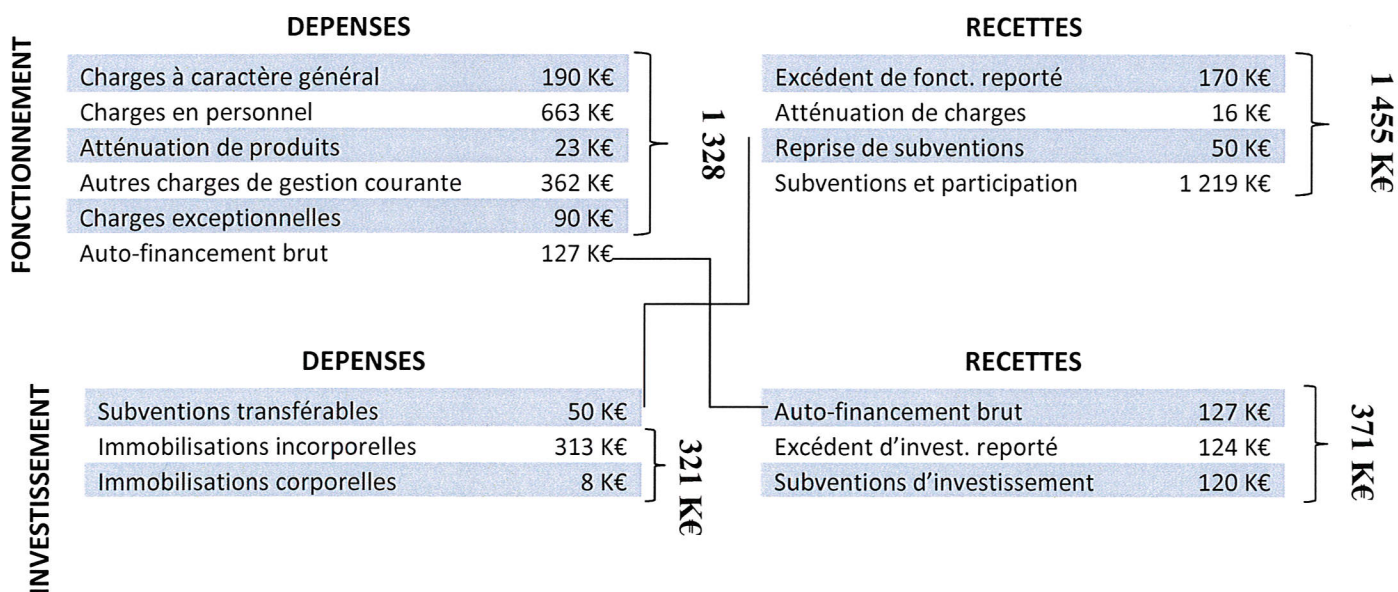
Ce budget primitif 2017 est donc bâti sur un principe de prudence pour honorer les engagements passés. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

## 1. Structure générale du budget primitif 2017

Le budget primitif 2017 (incluant les opérations d'ordre et de transfert entre sections) s'élève à :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	1 455 530,80	1 455 530,80
<b>Section d'investissement</b>	371 726,35	371 726,35
<b>TOTAL</b>	1 827 257,15	1 827 257,15

De manière schématique les grands équilibres de ce budget se présentent ainsi :



## 2. Evolution des principaux postes budgétaires

### a- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du BP 2017 s'élèvent à 1 455 K€ en prenant en compte les transferts entre sections et l'excédent reporté de l'année n-1. Les recettes réelles sont estimées à 1 219 K€, dont 1028 K€ de participation des membres et 191 K€ de subventions. Elles sont en progression par rapport au CA 2016 du fait du retard de mise œuvre opérationnelle du programme Leader. Ce sont 138 K€ qui sont attendus pour couvrir les dépenses engagées depuis 2015. L'année 2017 est également marquée par la suppression du contrat Auvergne + (2015-2018), avec notamment la perte d'une subvention en fonctionnement de 60 000 €.

<b>Chap</b>	<b>Libellé</b>	<b>CA 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Evolution</b>
013	Atténuation de charges	33 581 €	16 200 €	-17 381 €
74	Participations et subventions	1 137 313 €	1 219 358 €	+ 82 045 €
75	Produits divers de gestion courante	218		-218 €
<b>Total Recettes réelles</b>		<b>1 170 894 €</b>	<b>1 235 558 €</b>	<b>+ 64 664</b>
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	40 622 €	50 458 €	
002	Excédent de résultat de fonct. reporté		169 515 €	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>1 211 735</b>	<b>1 455 531</b>	

### b- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au BP 2017 s'élèvent à 1 455 K€, sachant que près de 90 000 € sont mis en réserve sur le chapitre 67, au regard des difficultés budgétaires à venir.

Les charges en personnel sont en légère baisse entre le CA 2016 et le BP 2017, sachant que le poste de chargé de mission culture n'a pas été renouvelé, qu'un 4<sup>ème</sup> poste d'instructeur a été provisionné au regard du plan de charge en progression constante du service ADS, qu'un contrat d'apprentissage a été conclu pour mener à bien le projet alimentaire territorial et que doivent être prises en compte une augmentation du point d'indice (+0.6 pt) et la réforme des Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations. Le PETR du Grand Clermont compte 14 effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017, dont 12 emplois permanents, 1 emploi pour accroissement temporaire d'activités et un contrat d'apprentissage.

L'augmentation des charges à caractère général provient d'actions programmées antérieurement :

- Le guide du routard qui sortira au printemps avec un solde de 17 000 €
- Le programme d'actions du dispositif d'accueil de nouvelles population financé à 60 % par les fonds FNADT et FEDER (appel à projet massif central) : livret d'illustration « regard des nouveaux arrivants sur le Grand Clermont » (2 800 €), opération de communication pour identifier les vecteurs et les accélérateurs d'image et mettre en scène des personnalités du territoire (25 000 €), détection de potentiels d'activités sous la forme par exemple d'étude circuits courts, économie circulaire, reconversion de site... (20 000 €).

L'augmentation des autres charges de gestion courante correspond à des engagements pris antérieurement :

- Enquête sur les loyers privés (3150 €)
- Participation aux projets du CEN Auvergne et de l'AGSGV pour leur permettre d'émarger au contrat Auvergne + (6 700 €)
- Une participation aux assises de la biodiversité (2 500 €)
- La participation à l'opération New Deal Industrie de l'ARDTA dans le cadre du dispositif d'accueil de nouvelles populations (6000 €)

Chap	Libellé	CA 2016	BP 2017	Evolution
011	Charges à caractère général	137 075 €	189 830 €	+ 52 755 €
012	Charges en personnel	664 861 €	663 730 €	-1131 €
014	Atténuation de produits	10 771 €	23 047€	+ 12 276
65	Autres charges de gestion courante	338 974 €	362 304 €	+ 23 330
67	Charges exceptionnelles (mise en réserve)		89 892 €	
<b>Total dépenses réelles</b>		1 151 681 €	1 328 803 €	
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	108 290 €	126 728 €	+ 18 438 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		1 259 971 €	1 455 531€	

### c- Les recettes d'investissement

Le montant des ressources disponibles en investissement s'élève à 371 K€ en 2017, généré par l'épargne brute (127 K€), des subventions attendues pour un montant de 120 K€ (l'étude CEPPIA, l'étude patrimoine Leader et le projet alimentaire territorial dont la candidature conjointe Grand Clermont / PNR Livradois Forez a été retenue par le Ministère de l'agriculture en février) et l'excédent reporté de l'année n-1 (124 K€).

Chap	Libellé	CA 2016	BP 2017	Evolution
10	Dotations, fonds divers	3478 €		-3 478 €
13	Subventions d'investissement	54 228 €	120 560 €	+ 66 332 €
20	Immobilisations incorporelles	279		-279 €
<b>Total des recettes réelles</b>		57 985	120 560 €	
040	Amortissement des immobilisations	108 289 €	126 728 €	+ 17 232 €
001	Solde d'exécution Invest. Reporté		124 438 €	
<b>Total des recettes d'investissements</b>		166 274 €	371 726 €	

### d- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement au BP 2017 s'élèvent à 371 K€, sachant que 175 K € sont mis en réserve sur le chapitre 20, en prévision de la révision du ScoT.

Les dépenses d'investissement programmées en 2017 correspondent le plus souvent à des opérations engagées antérieurement :

- Solde de l'étude DAAC (5 000 €)
- La poursuite du 2<sup>ème</sup> volet de l'étude CEPIA (32 000 €)
- La finalisation de l'étude patrimoine dans le cadre du dispositif Leader (31 500 €)

Ont également été provisionnés des fonds pour :

- Une 3<sup>ème</sup> modification du ScoT (7 500 €)
- Le projet alimentaire territorial (60 000 €)

Chap	Libellé	CA 2016	BP 2017	Evolution
20	Immobilisations incorporelles	87 302 €	313 498 €	+ 224 990 €
21	Immobilisations corporelles	27 992 €	7770 €	-20 222 €
<b>Total des dépenses réelles</b>		115 294	321 268 €	+ 205 974
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	40 622 €	50 458 €	+ 17 232 €
<b>Total dépenses d'investissements</b>		155 916 €	371 726 €	+ 215 810

### 3. Gestion de la dette et de la trésorerie

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le PETR du Grand Clermont n'a contracté aucun emprunt.

Au regard du retard conséquent dans la mise en œuvre opérationnelle du programme Leader, il est probable que le PETR soit amené à mobiliser une ligne de trésorerie auprès d'une banque dans la limite de 100 000 €, sachant que le Conseil régional devant les difficultés rencontrées par les GAL, a décidé d'octroyer une avance de 50 000 €, remboursable en 2 fois (15 000 euros en novembre 2017 et 35 000 euros en juin 2018).

**Constatant que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu lors du Comité syndical du 2 février 2017, le Président propose à l'Assemblée :**

- **d'approuver le budget primitif de l'année 2017 tel qu'annexé au présent rapport**
- **de l'autoriser à recourir si nécessaire à une ligne de trésorerie d'un montant plafond de 100 000 €.**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'approuver le budget primitif de l'exercice 2017, tel que présentés par Monsieur le Président**
- **de l'autoriser à recourir si nécessaire à une ligne de trésorerie d'un montant plafond de 100 000 €.**

**À Clermont-Ferrand, lundi 03 avril 2017.  
Dominique ADENOT,  
Président.**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20170323-23032017\_489-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2017

Publication : 14/04/2017